

# TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT-LEU - TROIS-BASSINS - SAINT-PAUL - LE PORT - LA POSSESSION





## Sommaire

La règle des 3 R.....	3
Les ordures ménagères .....	4-5
La collecte sélective.....	6-7
Les déchets végétaux.....	8-9
Le verre .....	10
Les encombrants	
Les autres déchets.....	11
<b>La protection de l'environnement</b>	
<b>C'est aussi...</b>	
La lutte contre l'errance animale.....	12
Le traitement des épaves de véhicules	13
Une bonne gestion de l'eau .....	14
La maîtrise de l'énergie .....	15
Des déplacements optimisés.....	16
<b>Faisons le bon geste...</b>	
Nous avons tous à y gagner.....	17-19
Déchèteries - centres de propreté et contacts .....	20

## Éditorial

### Il est toujours difficile de changer ses habitudes !

*Et pourtant, c'est ce que nous vous demandons solennellement dans ce guide de l'environnement.*

*A chaque page, dans chaque domaine, nous vous guidons, nous vous donnons des conseils et des informations, qui vous permettront de mieux agir, de faire ce qu'il faut pour protéger l'environnement, notre environnement, nos quartiers, nos villes, notre île.*

*Certains gestes, certains choix peuvent vous paraître insignifiants. Mais gardez en mémoire qu'associés à d'autres gestes similaires, ils deviennent importants. Il n'y a pas de petits gestes quand nous sommes plus de 200 000 à les faire !*

*Nous comptons sur vous pour nous aider à renverser la vapeur et faire de notre territoire, un territoire où il fait bon vivre, où nous n'avons pas honte de nous promener ou d'accueillir les gens. Chacun de nous est responsable de ses actes. Quand on jette un papier par terre, un sachet, un chewing-gum ou un mégot de cigarette, on participe à la pollution des sites : pollution des sols, pollution visuelle, pollution olfactive... Nous devons changer nos comportements. Nous devons abandonner nos mauvaises habitudes.*

*Afin de vous accompagner dans ces changements, nous avons créé ce guide de l'environnement. Vous y trouverez des informations pratiques et utiles qui vous permettront de mieux gérer vos déchets, mais aussi, des informations qui vous feront découvrir les problématiques de la lutte contre l'errance animale, du traitement des épaves de véhicules, de la gestion de l'eau, de la maîtrise de l'énergie ou encore des déplacements.*

*Vous comptez sur nous ; nous comptons sur vous.*

*C'est ensemble que nous y parviendrons !*

*Bonne lecture à tous et faites bon usage des informations de ce guide de l'environnement.*

Thierry Robert, Roland Ramakistin, Huguette Bello,  
Jean-Yves Langenier, Roland Robert.



IN PRINSIP, LONTAN NOU TÉ I TILIZ TOULTAN

# La règle des 3R...

## ...Réduction

### Réduisez vos déchets à la source

Vos achats doivent être gérés par rapport à votre consommation.

N'achetez que ce dont vous avez besoin. Privilégiez les produits respectueux de l'environnement et ceux qui génèrent peu de déchets.

Utilisez un panier quand vous faites vos courses et privilégiez les recharges.

## ...Recyclage

### Recyclez vos déchets

Vos déchets ménagers doivent être triés pour être recyclés. Rapportez à votre commerçant, vos pneus, batteries, piles, et autres déchets d'équipements électriques et électroniques (appareils fonctionnant ou rechargés à l'électricité).

Les médicaments non utilisés et leurs emballages doivent être ramenés chez votre pharmacien.

## ...Réemploi

### Réemployez vos déchets

Les objets peuvent être réutilisés (ex : le pot de confiture vide peut servir de nouveau pot). Vos armoires peuvent être vidées grâce aux vide-greniers et aux brocantes. Les associations caritatives attendent aussi vos dons.

## Les différentes filières de déchets :

Selon leur type, les déchets sont dirigés vers une décharge (installation de stockage), un centre de tri, une station de compostage... Certains peuvent être valorisés ou réutilisés (gravats, textiles ou métaux).

## La gestion des déchets du TCO en 2010 :

### Dépenses

36 240 K€  
Soit 176,50 €/hab



### Recettes

23 165 K€  
Soit 112,82 €/hab





LA SALTÉ I ZÈT POU VRÈMAN.

## Les ordures ménagères

**Ce sont les déchets issus de l'activité quotidienne des ménages qui ne font pas l'objet d'un recyclage ou d'un réemploi.**

KOSA I FO FÉ ?

**Que faut-il faire ?**

- Présentez votre bac la veille au soir ou avant 5 heures du matin le jour de la collecte.
- Positionnez votre bac de façon à ce qu'il soit visible et accessible.
- Si votre bac est plein, mettez les déchets dans un sac fermé et posez le sur le couvercle du bac.
- Rentrez votre bac après la collecte.
- Entretenez votre bac régulièrement.

OUSA I SA VA ?

**Où vont nos ordures ménagères ?**





**Compostez la partie fermentescible des ordures ménagères avec les déchets végétaux dans le composteur.**

**Pour limiter les odeurs et le renversement de votre bac par un chien, mettez vos déchets en sachet.**

**DÉ TRWA LÉGZANP :**

**Quelques exemples d'ordures ménagères :**



*pots de produits laitiers*



*couches-culottes*



*briques alimentaires*



*Cahoutouc*



*papiers et emballages sales*



*boîtes en carton salies ou contenant des restes*



*boîtes de conserve contenant des restes*



*le polystyrène*



*cassette vidéo/audio*



*vaisselles, faïence, porcelaine*



*ampoules*



*gobelets...*

**Si le fond de la bouteille ou du flacon en plastique est marqué :**



PP



PVC



PS

Jetez-les dans le bac d'ordures ménagères.



Installation de stockage

**Une fois collectées, les ordures ménagères sont enterrées dans une installation de stockage ("décharge").**



LÉ DÉSÉ I ANSÈRV POU FÉ NOUVO PRODUÏ AVÈK

## Les emballages à recycler

Ce sont les déchets issus de l'activité quotidienne des ménages qui sont séparés et récupérés pour leur donner une "seconde vie" :

Les emballages en plastique vides (flacons, bouteilles), les sachets vides et propres, les boîtes de conserves vides, les cartons et cartonnettes, les films de suremballages (film plastique des packs de boissons), et les papiers/journaux/magazines.

KOSA i FO FÉ ?

Que faut-il faire ?

- Jetez vos déchets en vrac dans votre bac jaune.
- Présentez votre bac jaune la veille au soir ou avant 5 heures du matin le jour de la collecte.
- Compactez vos déchets. Si votre bac jaune est plein, mettez vos déchets dans un sac fermé et posez-le sur le couvercle du bac.
- Positionnez votre bac jaune de façon à ce qu'il soit visible et accessible.
- Rentrez votre bac jaune après la collecte.
- Entretenez régulièrement votre bac jaune.
- Bien fermer votre bac jaune.

OUSA i SA VA ?

## Où vont nos déchets à recycler ?





## DÉ TRWA LÉGZANP

Quelques exemples de déchets à mettre dans le **bac jaune** :



bouteilles en plastique



bouteilles de lait



flacons nettoyants



cubitainer



surremballages boisson



sacs plastique



boîtes de conserve vides



cartons, cartonnettes



papiers/journaux/magazines



bouteilles d'huile



cannette



flacons douche et shampoing

**Videz les récipients sans les rincer pour ne pas gaspiller de l'eau inutilement. En cas de doute, jetez-les dans le bac d'ordures ménagères.**

**Si le fond de la bouteille ou du flacon en plastique est marqué :**



Jetez-les dans le bac jaune



seringue



pots de produits laitiers

**Les emballages trop légers ne se recyclent pas car leur transformation n'est pas rentable**



Centre de tri

Les emballages en papier, carton, plastique, métal sont séparés manuellement par des trieurs.

Usine de recyclage



Exemples de sous-produits issus du recyclage du plastique



LÉ DÉSÉ I ANSÈRV POU FÉ FIMIÉ POU LA TÈR.

Les déchets végétaux ne doivent pas être mélangés avec d'autres déchets car cela rend très difficile voire impossible leur traitement et leur transformation en compost.

## Les déchets végétaux

**Ce sont les déchets biodégradables d'origine végétale.**

KOSA i FO FÉ ?

Que faut-il faire ?

- Sortez vos déchets végétaux la veille au soir ou avant 5 heures du matin le jour de la collecte.
- Ne les mélangez pas avec d'autres déchets.
- Découpez les branches en morceaux de 2m maximum.
- Pour les tontes de gazon, mettez-les dans des cartons ou en sac. Vous pouvez aussi les mettre dans votre composteur.
- Mettez les déchets végétaux loin des clôtures, barrières, panneaux, boîtiers, fils électriques, arbres ou fossés, pour qu'ils puissent être collectés sans dégradation des biens privés ou publics.
- Les gros troncs sont collectés avec les encombrants. (Voir page 11)
- Un volume de 2m<sup>3</sup> maximum est autorisé par foyer et par ramassage.

OUSÀ I SA VA ?

## Où vont nos déchets végétaux ?



Parmi les déchets que nous produisons, les déchets végétaux peuvent être valorisés sous forme de compost.

LA KAZ OSI NOU PÉ FÉ FIMIÉ.

## Le compostage à la maison :



**GRATUIT**



Il suffit d'appeler le  
numéro vert  
**0 800 605 605\***  
pour avoir gratuitement  
un bac à compost.

### Le compostage peut être fait à la maison également.

- Placez votre bac à compost sur une surface non bétonnée, à mi ombre.
- Coupez vos déchets de jardin s'ils sont trop gros, ils se décomposeront plus rapidement.
- Maintenez le tas humide en l'arrosant de temps en temps.
- Remuez régulièrement le haut du tas pour l'aérer et activer la transformation en compost.

Au bout de 3 à 4 mois, vous obtenez un compost jeune à étendre sur le sol, au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées. Au bout de 4 à 6 mois, vous obtenez un compost mûr à mélanger à la terre. Un compost mûr a une couleur sombre, une agréable odeur de terre et une structure fine et friable.

\* appel gratuit à partir d'un poste fixe

KOSA LÉ BON POU FÉ FIMIÉ ?

## Que mettre dans le composteur ?

### Conseillés :

#### Déchets maison :

- restes de cuisine
- filtres à café, thé
- fibres de bois
- sciure
- épluchures



#### Déchets jardin

- feuilles, fleurs tontes de gazon
- petites branches, écorces de bois
- herbes sans graines

### Déconseillés :

#### Déchets maison :

- os, viandes
- noyaux
- huiles
- plastiques
- caoutchouc
- métaux
- journaux, magazines
- couches bébés

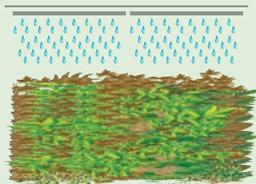


#### Déchets jardin

- branches dures
- palmes de coco, bambou
- graines
- plantes et fruits malades



Station de compostage.



Les déchets végétaux  
sont broyés,  
mis en tas et arrosés.



Après 4 mois, le compost  
est prêt à être utilisé  
comme "engrais".



TOUT'BANN BOUTÈY EK BOKAL AN VER



## Le verre

### Tous les bocaux et bouteilles en verre

KOSA i FO FÉ ?

#### Que faut-il faire ?

- Videz bien les contenants (sans les rincer pour éviter le gaspillage d'eau).
- À la maison, enlevez les couvercles et bouchons.

Des bornes sont installées dans votre quartier. N'hésitez pas à les utiliser.

Le verre se recycle à 100% et à l'infini.



Les déchets à mettre dans la borne à verre :



Bouteilles, bocaux, pots



Vaisselle, verre, miroir

### OUSA i SA VA ? Où va le verre ?



Pas de tri pour le verre.  
Il est stocké, mis en container et exporté  
vers les verreries.

Produits recyclés

## Les encombrants :



### Ce sont les déchets volumineux

Si vous achetez un appareil fonctionnant à l'électricité, vous devez rendre l'ancien au commerçant. A l'achat, vous payez une écotaxe, qui permet au commerçant de procéder au traitement de l'ancien appareil.

#### KOSA i FO FÉ ?

#### Que faut-il faire ?

- Sortez vos encombrants la veille au soir ou avant 5 heures du matin, le jour de la collecte.
- Ne les mélangez pas avec d'autres déchets.
- Mettez les encombrants loin des clôtures, barrières, panneaux, boîtiers, fils électriques, arbres ou fossés, pour qu'ils puissent être collectés sans dégradation des biens privés ou publics.
- Un volume de 2m<sup>3</sup> maximum est autorisé par foyer et par ramassage.

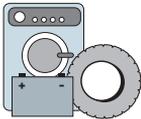
#### OUSA i SA VA ?

### Où vont les encombrants ?



## Les autres déchets

#### LÉ ZOT SALTÉ.



#### Les déchets spécifiques :

Batteries, pneus, appareils fonctionnant à l'électricité : Ramenez-les aux commerçants agréés qui les reprennent dès que vous en achetez de nouveaux. Ils seront recyclés.



#### Les gravats :

Déposez-les en déchèterie ou centre de propreté (dans la limite de 2m<sup>3</sup> par pers/apport). Ils seront réemployés.



#### Les piles :

Déposez-les en déchèterie, centre de propreté ou dans les points de collecte des commerçants. Elles seront dépolluées et recyclées.

PROTÈZ L'ENVIRONNEMAN SÉ OSI...

# La protection de l'environnement, c'est aussi...



## ■ La lutte contre l'errance animale BIYIN OKIP NOUT'ZANIMO

Que faut-il faire ? KOSA i FO FÉ ?

- Gardez-les à la maison. Ils ne doivent pas traîner sur les voies publiques ou privées.
- Faites-les tatouer ou posez une puce électronique.<sup>(1)</sup>
- Faites stériliser vos animaux.

### Faire stériliser

Tous les ans, le TCO lance sur son territoire une campagne de stérilisation des chiens et chats. Les foyers non imposables sur le revenu peuvent faire stériliser gratuitement leurs animaux (chiens et chats uniquement). Vous pouvez obtenir la liste des vétérinaires en appelant au **N° vert 0800 605 605\***.

**Toute personne qui abandonne son animal encourt une peine de prison de 2 ans et 30 000 € d'amende (art. 521-1 du Code pénal).**

### Fourrière animale intercommunale

13 avenue A. Desprez, Cambaie, Saint-Paul  
**N° vert 0800 605 605\*.**

#### • Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 16h.

#### Missions :

- Capture des chiens et chats errants et/ou dangereux.
- Ramassage des cadavres de chiens et chats sur les voies publiques et chez les particuliers.
- Sensibilisation et information des particuliers.

Si vous avez perdu votre animal, contactez rapidement la fourrière. Le délai de garde des animaux est très court (4 jours).

Les soirs, weekends et jours fériés, une équipe est d'astreinte pour intervenir sur les situations présentant un danger pour la population (0800 605 605\*).



\* appel gratuit à partir d'un poste fixe

(1) Pensez à mettre à jour vos coordonnées à la Société Centrale canine (chien), et à la Société d'Identification (chat)



## ■ Le traitement des épaves de véhicules

KOSA I FÉ ANSANM LÉPAV LOTO ?

Que faut-il faire ?



Tout véhicule abandonné fait l'objet d'une enquête de police.



### • Vous êtes propriétaire :

Vous ne pouvez pas abandonner votre véhicule sur le domaine public. Vous vous exposez à une amende de 1 500€.

Les démolisseurs/broyeurs agréés ont pour obligation légale de reprendre gratuitement votre véhicule à l'entrée de leur exploitation, sous réserve qu'ils possèdent encore les éléments essentiels (moteur, pots catalytiques, carrosserie), ou qu'ils ne contiennent pas de déchets. Il vous sera demandé la carte grise du véhicule (ou déclaration de perte) ou encore un justificatif de propriété.

### • Vous n'êtes pas propriétaire :

appelez **le N° vert, 0800 605 605\*** pour signaler le véhicule.

Les opératrices vous présenteront les modalités d'intervention.



ARÈT GASPIY DO LO

## ■ Une bonne gestion de l'eau

**L'eau est précieuse, les ressources ne sont pas inépuisables.  
Il faut donc l'économiser.**

**Pour économiser 20 % sur votre facture d'eau, c'est facile !**

Que faut-il faire ? / KOSA I FO FÉ ?

• **Pour vos toilettes :**

Équipez-les d'une chasse d'eau économique à double commande. Celle-ci permet d'évacuer, au choix, soit la moitié du contenu de la chasse soit la totalité.

• **Pour votre douche :**

Une douchette à turbulences réduira de moitié la quantité d'eau utilisée. Vous pouvez aussi installer des mitigeurs pour toute votre robinetterie.

• **Pour vos lavabos :**

Il existe des embouts adaptables prévus pour diminuer le débit de l'eau écoulée, froide ou chaude.

• **Économisez 10 L d'eau.**

Pendant le brossage de vos dents et 30 litres d'eau pendant votre rasage en évitant de laisser le robinet ouvert.

• **Récupérez l'eau de pluie :**

Elle peut remplacer utilement l'eau potable dont les ressources s'épuisent et elle est gratuite !

Utilisez-la pour arroser votre jardin, pour nettoyer votre voiture, ...



## ECONOMIZ L'ÉNERGI

### ■ La maîtrise de l'énergie

**Les grands consommateurs d'énergie dans votre maison sont les appareils électriques, l'eau chaude sanitaire, la climatisation et les appareils de cuisson.**

#### **Pour économiser 45 % d'économie sur votre facture EDF, c'est facile !**

Les choix que vous ferez à l'occasion de la conception de votre maison et lorsque vous achèterez vos équipements sont déterminants. Pour de bons conseils, référez-vous au guide CASA DD de l'Ouest disponible à :

- l'Espace Info Énergie de l'Ouest à Saint-Leu,
- au siège du TCO,
- dans les permanences du CAUE et les services urbanismes des communes.



#### Que faut-il faire ? / KOSA I FO FÉ ?

- Évitez la climatisation par une **bonne conception de la maison**.
- **Équipez-vous en électroménager de classe A** qui consomme 3 fois moins que ceux de classe C.
- **Équipez-vous en chauffe-eau solaire** : Vous ferez 30% d'économie par rapport à l'utilisation d'un chauffe eau électrique.
- **Favorisez l'éclairage naturel** et achetez des lampes basse consommation (elles consomment 4 à 5 fois moins d'énergie et ont une durée de vie 6 fois supérieure aux lampes à filaments).
- **Supprimez les veilles des appareils électriques** (télévision, lecteur DVD, chaîne Hi-Fi, ...), vous ferez ainsi 10% d'économie sur la facture d'électricité.
- **Usages de cuisson** : Faites cuire le riz une seule fois par jour, plutôt qu'à chaque repas et mettez un couvercle lors de la cuisson des aliments : maintenir 2L d'eau bouillante nécessite 4 fois moins d'énergie avec l'usage d'un couvercle.
- **Demandez à EDF un compteur à tarification différenciée** le jour et la nuit (l'électricité est moins chère la nuit).



RÉFLÉSI INPÉ POU BAT'KARÉ

## ■ Des déplacements optimisés

Pour vos déplacements, pensez à utiliser les transports collectifs, le vélo, le covoiturage ou la marche à pied !



Que faut-il faire ? / KOSA i FO FÉ ?

- Le bus est bien moins cher que la voiture (5 000 euros par an en moyenne, contre moins de 40 euros par mois pour un abonnement bus), et il est plus pratique pour certains déplacements : fini le temps perdu à chercher une place de stationnement et adieu les soucis d'assurances et d'entretien de la voiture !

- Le vélo est lui aussi un mode de déplacements à part entière : plus rapide que tous les autres modes pour les déplacements de 3 à 5 kilomètres, il est très économique, non polluant et bon pour la santé.

Tous les renseignements au **N° Azur\***  
**0810.45.65.20** ou **www.tco.re.**

\* Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe



Avant chaque déplacement, demandez-vous s'il n'est pas possible d'utiliser un autre mode de déplacement que votre voiture.

FÉ LO BON ZÉS... SÉ POU NOUT'TOUT !

# Faisons le bon geste...

nous avons tous à y gagner !



## Des solutions à vos problèmes :

- Le composteur dégage de fortes odeurs de pourriture.

- Aérez votre compost en le remuant régulièrement.
- équilibrez les apports de restes alimentaires avec ceux des déchets végétaux pour que les déchets végétaux représentent au moins la moitié du contenu.

- Des larves d'insectes, ressemblant à des vers blancs, sont présentes dans le composteur.

- les vers blancs ne peuvent normalement pas se développer dans un composteur car le PH est trop acide. Il peut s'agir de larves de cétoine (ou bébète l'argent).

- Il est plus de 12h00 et le camion n'est toujours pas passé.

- ne pas s'affoler, les collectes des poubelles, des déchets végétaux et des encombrants se déroulent de 5h00 à 18h00.

*Le camion a peut être été confronté à une panne et a pris du retard dans sa tournée. Peut être que des travaux gênent la collecte. Si les camions ne sont pas passés le jour prévu, signalez-le au **N° Vert 0800 605 605\*** dès le lendemain pour régularisation de la situation.*

- Une épave de véhicule signalée depuis plusieurs semaines au Numéro Vert, dont vous n'êtes pas propriétaire, est toujours là.

- La procédure d'enlèvement des véhicules peut être longue en fonction de la situation. Ces véhicules doivent faire l'objet d'une enquête des services de police ou de gendarmerie. N'hésitez pas à rappeler le Numéro Vert.

\* Appel gratuit à partir d'un poste fixe

## Le tri du plastique, c'est compliqué ! Et bien non !

- Pour les plastiques, trois sortes de déchets sont à mettre dans le bac jaune : flacons et bouteilles, sachets et films plastiques entourant des packs de boisson.

## Le logo vert

- Cela signifie que l'entreprise qui met le produit emballé sur le marché contribue financièrement au recyclage des emballages ménagers.

Ce n'est pas une consigne de tri ! Avant de jeter un emballage dans le bac jaune, vérifiez qu'il figure bien parmi les déchets répertoriés dans le guide pratique de l'environnement.

## Dois-je mettre la vaisselle en verre cassée dans la borne à verre ?

- **NON** : le verre culinaire de vaisselle (assiette, verre...) a une composition chimique différente du verre des bouteilles et bocaux.

**A jeter dans le bac d'ordures ménagères.**



## A LA OUSA I FO MÈT LO BANN DÉSÉ...

					Déchèterie et centre de propreté	Collecte Déchets végétaux	Collecte Encombrants	Vendeurs/commerçants
<b>A</b>								
Aérosols								
Ampoules classiques	X	X						
Ampoules basse consommation, néons					X			X
<b>B</b>								
Ballons	X							
Barils de lessive		X						
Barquettes en aluminium		X						
Barquettes en plastique	X							
Barquettes en polystyrène et film plastique qui les entourent	X							
Batteries de voiture								X
Biberons en verre	X							
Biberons en plastique	X							
Bidons huile de vidange					X			
Bocaux en verre			X					
Boîtes à œufs en plastique	X							
Boîtes de camembert en bois	X							
Boîtes de conserves		X						
Boîtes ou plaquettes d'œufs en carton		X						
Bouteilles d'huile en plastique		X						
Bouteilles de javel		X						
Bouteilles de sirop en acier		X						
Bouteilles de vinaigre en plastique		X						
Bouteilles en plastique		X						
Bouteilles en verre			X					
Briques de jus de fruit ou de lait	X							
<b>C</b>								
Caoutchouc	X							
Canapé					X		X	
Cannettes («moks»)		X						
Cartons		X			X			
Cartouches d'encre								X
Cassettes audio/vhs	X							
Chaussures	X				X			
Couches-culottes	X							
<b>E</b>								
Emballages plastiques de sucre		X						
Emballage de café	X							
Enveloppes		X						
<b>F</b>								
Épluchures	X			X				
Fauteuils					X		X	
Fenêtres					X		X	
Ferrailles					X		X	
Feutres	X							
Films plastiques	X				X			
Filtres à café en papier	X			X				
Flacons de parfum	X							
Flacons en plastique		X						
<b>G</b>								
Gazon / herbe				X	X	X		
Gravats					X			
Grillage					X		X	
Gros morceaux de plastiques						X	X	

**X** : Filière recommandée



				Déchetterie et centre de propreté	Collecte Déchets	Collecte végétaux Encombrants	Vendeurs/commerçants
<b>H</b>	Huile de vidange			X			X
<b>I</b>	Informatique			X			<b>X</b>
<b>J</b>	Jouets en plastique			X		X	X
	Journaux		X				
<b>L</b>	Lingettes	X					
	Lunettes	X					
<b>M</b>	Machine à laver			X			<b>X</b>
	Magazines		X				
	Marmite à riz			X			<b>X</b>
	Matelas			X		X	
	Médicaments						X
	Meubles			X		X	
	Micro-onde			X			<b>X</b>
	Moquette			X		X	
	Morceaux de plastiques d'objets divers			X			
	Mouchoirs en papier	X					X
<b>O</b>	Ordinateurs			X			<b>X</b>
<b>P</b>	Papiers absorbants	X			X		
	Papiers d'emballage des rayons boucherie fromagerie des supermarchés	X					
	Papiers propres		X		X		
	Piles			X			X
	Pneus						X
	Polystyrène	X		X			
	Pots de crème ou de yahourt	X					
	Pots de peinture vides			X			
	Poteries			X		X	
<b>R</b>	Radiographies	X					
	Réfrigérateur			X			<b>X</b>
	Robinetterie, lavabo, évier...			X		X	
<b>S</b>	Sachets de pâtes	X					
	Sachets plastiques		X				
	Sachets de sucre		X				
	Seringues						X
	Surremballages en plastique (film entourant les packs d'eau, de bière)		X				
<b>T</b>	Taille d'arbre			X	X		
	Télévision			X			<b>X</b>
<b>U</b>	Tuyaux d'arrosage	X		X		X	
	Ustensiles de cuisine	X		X		X	
<b>V</b>	Vaisselle en plastique (assiettes, couverts, gobelets)	X					
	Vaisselle en porcelaine	X					
	Vélos			X		X	
	Ventilateur			X			<b>X</b>
	Vêtements	X		X			
	Vitrage			X		X	
	Volets			X		X	

# LES DÉCHÈTERIES ET CENTRES DE PROPRETÉ

« DÈSÈTRÌ ÈK SANT PROPTÉ »

## Des équipements gratuits ouverts 6 à 7 jours sur 7 !

**Les déchèteries et les centres de propreté fonctionnent en apport volontaire.**

**Ils sont ouverts :**

du lundi au samedi : 8h30 à 17h30

et le dimanche : 8h à 12h30, sauf la déchèterie de Trois-Bassins qui est fermée le dimanche. En centre de propreté et déchèterie, vous pouvez déposer 2m<sup>3</sup> de déchets maximum par jour. Les déchèteries et centres de propreté sont fermés les jours fériés.

**Les déchets acceptés :**



FILMS PLASTIQUES



PILES



HUILES DE VIDANGE



TEXTILES



VERRE



JOURNAUX - MAGAZINES



DÉCHETS RECYCLABLES



CARTONS



DÉCHETS VÉGÉTAUX



ENCOMBRANTS



GRAVATS



MÉTAUX



TUBES NEONS



AMPOLLES ECO



PETITS APPARELS ET PÉRIPHÉRIQUES



ÉLECTROMÉNAGER

### Saint-Leu

- Déchèterie Thénor, 7 chemin Georges Thénor
- Déchèterie Pointe des châteaux, CD 12

### Trois-Bassins

- Déchèterie Les Capucines, 123 chemin des barrières

### Saint-Paul

- Centre de propreté de l'Ermitage, avenue de Bourbon, Saint-Gilles les Bains
- Centre de propreté du Guillaume, chemin de la Glacière
- Centre de propreté de l'étang Saint-Paul, 65 boulevard Jacob de La Haye
- Centre de propreté de Carrosse - Roquefeuil, 54 rue des Espadons, Saint-Gilles Les Bains
- Centre de propreté de Plateau-Caillou, 79 avenue des Bengalis,

### Le Port

- Déchèterie Boulevard de la Marine
- Déchèterie Zone Artisanale du Port, 2 rue Léonus Corré

### La Possession

- Centre de propreté de Saint-Laurent, 1 Rue Thomas Sankara - Saint-Laurent

Les artisans et commerçants du TCO peuvent eux aussi utiliser ces équipements.  
Pour toute information, le numéro vert

**N°Vert 0800 605 605**  
APPEL GRATUIT

est disponible du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00 et le samedi de 7h30 à 12h.

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

*Chaque geste est important, les vôtres et les nôtres, pour une île plus propre et plus agréable à vivre.*

*Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au numéro vert 0800 605 605.*



Environnement  
[www.tco.re](http://www.tco.re)

BP49 1, Rue Eliard Laude 97822 Le Port Cedex  
Tél : 0262 32 12 12  
Fax : 0262 32 22 22  
[courrier@tco.re](mailto:courrier@tco.re)

[www.tco.re](http://www.tco.re)